

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	25 novembre 2019	Séance du : 18 décembre 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	Votes : 28	
Présents : 23	Pour : 28	
Absents : 17	Contre :	
Représentés : 5	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Bernard SAGNES (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurans Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Berthe BARRE (Ceyras) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX, Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Objet : Budget annexe Base de plein air du Salagou – Décision modificative n°1

Monsieur COSTE propose aux membres du Conseil communautaire de retenir les ajustements budgétaires suivants :

- L'ouverture de crédits nouveaux au chapitre 67 – Charges exceptionnelles, pour un montant de 18900 euros. En effet, suite au transfert de l'activité en régie, la Communauté a repris l'actif et le passif de l'association de la Base de plein air du Salagou. Le Crédit Agricole du Languedoc, organisme prêteur de l'association, nous a fait part de son impossibilité de transférer les deux contrats en cours. En conséquence, il convient de rembourser de façon anticipée, les deux emprunts pour un capital restant dû, intérêts et indemnité compris, d'un montant de 20 836,27 euros.

Conformément à l'article L2224-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil peut prendre en charge par son budget propre, à savoir le budget général, une dépense au titre d'un service public industriel et commercial lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.

En conséquence, le remboursement anticipé et non pas le simple transfert des contrats d'emprunt explique le versement d'une telle subvention exceptionnelle. Cette subvention n'est toutefois pas nécessaire à hauteur dudit montant, la moitié pouvant être assumée par le budget propre de la Base de plein air.

Le réajustement des autres charges, notamment entre charges générales et charges de personnel sont également nécessaires.

L'équilibre du budget est présenté dans le tableau ci-après :

Dépenses exploitation			Recettes exploitation		
Chap.	Désignation	DM n°1	Chap.	Désignation	DM n°1
<i>Rappel section exploitation – Total BP 2019</i>		<i>309 000,00</i>	<i>Rappel section exploitation – Total BP 2019</i>		<i>309 000,00</i>
Ch. 011	Charges à caractère général	- 7 000,00	Ch. 77	Produits exceptionnels	+ 9 469,00
Ch. 012	Charges de personnel	+ 9 000,00			
Ch.023	Virement à la section d'investissement	- 8 631,00			
Ch. 042	Opérations d'ordre entre section	- 1 500,00			
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	- 400,00			
Ch.66	Charges financières	- 900,00			
Ch.67	Charges exceptionnelles	+ 18 900,00			
Total DM 1		+ 9 469,00	Total DM 1		+ 9 469,00
Total section exploitation		318 469,00	Total section exploitation		318 469,00

Dépenses investissement			Recettes investissement		
Chap.	Désignation	DM n°1	Chap.	Désignation	DM n°1
<i>Rappel section investissement – Total BP 2019</i>		<i>35 631,00</i>	<i>Rappel section investissement – Total BP 2019</i>		<i>35 631,00</i>
16	Emprunts et dettes assimilées	- 8 631,00	Ch.021	Virement de la section de fonctionnement	- 8 631,00
Op. 10	Achats investissement	- 1 500,00	Ch. 040	Opérations d'ordre entre section	- 1 500,00
Total DM 1		- 10 131,00	Total DM 1		- 10 131,00
Total section investissement		25 500,00	Total section investissement		25 500,00

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 11 décembre 2019.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

RETIENT les ajustements budgétaires tels que présentés dans les tableaux ci-dessus,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

Jean-Claude LACROIX